

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal s'est réuni le 20 mai 2021 à 20H00, sous la présidence de Monsieur Didier BERNE.

### APPROBATION COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Le compte rendu du Conseil Municipal du 31/03/2021 est adopté à l'unanimité.

### DOSSIERS D'URBANISME EN COURS :

Déclaration d'intention d'aliéner	CHANIAC Sylviane (maison) – GUILLOT Stéphane (terrain) – SCI LE CLOS SAINT ROCH (maison)
Déclarations préalables accordées ou tacites	DUPERON Claude : panneaux photovoltaïques GROS Christian : isolation par l'extérieur MARTIN Pascal et Evelyne : abri de jardin VALLERY Océane : changement de destination PELLETIER Joseph : terrasse sur pilotis PALAIS Béatrice : velux
Déclarations préalables en cours	
Permis accordés ou tacites	PALABOST Manuel et Agnès : maison individuelle FARGE Jacques : modification construction existante SAUER Wilfried et VENET Audrey : maison individuelle DANIERE Kevin et CORNET Vicky : maison individuelle
Permis en cours	PINEYE Florian : garage NICOLAS Pierre Antoine : abri non fermé JAY Stéphanie : maison individuelle COMBETTE Gilles et Pascale : maison individuelle BERNARD Thomas : garage/carport

### ADOPTION DU REGLEMENT INTERIEUR ET DES TARIFS DE LOCATIONS DE L'AMICALE LAIQUE

M. Le Maire rappelle que la salle de l'Amicale Laïque nouvellement propriété de la Commune (cf. délibération du 08/09/2020), est destinée à la location aux particuliers et associations, pour des réceptions familiales, des réunions... etc...

A cet effet, la Commission « Evènements » a travaillé à l'établissement d'un règlement intérieur qui a pour objet de rappeler quelques règles élémentaires de discipline, d'hygiène et de sécurité liées à l'utilisation de la salle ainsi que de fixer les modalités de réservation et de location.

Elle a également établi une grille de tarifs de location.

Le Conseil approuve le règlement intérieur et la grille des tarifs (voir documents en annexe).

### REVISION TARIF FORFAIT MENAGE SALLE COMMUNALE

Mme RIVOLLIER rappelle les tarifs de location de la salle communale, approuvés par délibération en date du 17 décembre 2020. Ces tarifs de location, peuvent comprendre en sus, un coût forfaitaire pour le nettoyage, si l'utilisateur choisit ce service optionnel.

Si tel est le cas, la collectivité fait intervenir un prestataire de service, et refacture le coût à l'utilisateur.

Suite à un changement de prestataire, il est proposé de réactualiser le tarif qui était jusqu'alors de 55 €. Le nouveau tarif serait de 80 €, mais pour un niveau de prestations plus élevé.

Le Conseil approuve le nouveau tarif, soit 80 € et précise qu'il sera applicable dès le 1<sup>er</sup> juin 2021.

### LOTISSEMENT LES SAPINS : PRIX DE VENTE POUR DEUX LOTS REUNIS

M. le Maire rappelle que dans le cadre de la commercialisation des parcelles de terrain du lotissement communal « les Sapins », un tarif préférentiel a été défini pour les parcelles d'une superficie égale ou supérieure à 1.000 M<sup>2</sup>.

M. le Maire, suite à une offre d'achat qu'il a reçu en Mairie, demande au Conseil de se prononcer sur l'adoption d'un tarif préférentiel, pour l'achat de deux parcelles réunies (lots n° 12 et 13), et propose une remise commerciale de 3.000 €.

Le Conseil approuve cette remise.

## **PROJET RÉHABILITATION TENEMENT IMMOBILIER SCI LES MONTS D'OR**

La SCI Les Monts d'Or a sollicité le réexamen de son projet d'urbanisme, suite à une réponse négative à sa demande de Certificat d'Urbanisme Opérationnel, déposée en octobre 2020.

Non seulement, le projet de la SCI Les Monts d'Or ne satisfait pas pleinement aux règles du PLU de la Commune, mais Il apparait également, que sur de nombreux points, il ne respecte pas les principes de la doctrine « habitation des agriculteurs ».

Le Conseil Municipal, à la majorité, décide de maintenir la réponse négative du certificat d'urbanisme opérationnel.

## **ORGANISATION DU TEMPS SCOLAIRE – RENTRÉE 2021**

Monsieur le Maire rappelle que par délibération du 5 février 2020, suite à l'arrêt des Temps d'Activités Périscolaires, la commune a opté pour un aménagement des rythmes scolaires sur quatre jours. Il y a lieu de se prononcer à nouveau sur l'organisation du temps scolaire, pour la rentrée 2021.

En accord avec le Conseil d'Ecole, le Conseil Municipal sollicite à titre dérogatoire, auprès du directeur académique des services de l'éducation nationale, le maintien de la semaine à 4 jours aux jours et horaires scolaires suivants :

Lundi- Mardi – Jeudi – Vendredi : 08H30-11H45 et 13H45-16H30, pour une durée de trois ans.

## **CONVENTION 2021/2022 AVEC LE LYCEE SAINTE CLAIRE POUR RESTAURATION SCOLAIRE**

Pour l'année scolaire 2021/2022, le choix de la commission « cantine », s'est porté sur le même prestataire que l'an dernier, à savoir le lycée Sainte Claire de SURY LE COMTAL, qui propose un repas complet au tarif de 3,81 € sans le pain. Le Conseil approuve la convention à intervenir avec ce prestataire.

## **REVISION TARIFS RESTAURATION SCOLAIRE ET MODIFICATION REGLEMENT**

Pour rappel, le prix du repas de la restauration scolaire est fixé ainsi : coût du repas facturé à la Mairie par le prestataire + prix du pain. Ainsi, la collectivité ne fait pas supporter aux familles les coûts de fonctionnement (personnel, chauffage...).

Pour l'année scolaire 2021/2022, le Conseil décide de maintenir cette règle et fixe en conséquence le prix du repas à **3,86 €** (soit 3,81 € + 0.05 € prix du pain).

Le règlement intérieur sera mis à jour afin d'intégrer le nouveau tarif et apporter quelques ajustements mineurs.

## **TIRAGES AU SORT DES JURÉS D'ASSISES 2022**

La répartition des jurés entre les communes du département est fixée par arrêté préfectoral. Trente jurés sont ainsi proposés pour le canton de FEURS dont un pour la commune de Rozier en Donzy. Le Conseil a procédé au tirage au sort des jurés pour l'année 2022, à partir de la liste électorale (en nombre triple, soit 3 noms pour Rozier : SALOT Caroline née PONTE – BARREIRA Jean-Louis – DUSSUD Martine).

## **MODIFICATION ACTE CONSTITUTIF D'UNE REGIE DE RECETTES POUR L'ENCAISSEMENT DES LOCATIONS DES SALLES COMMUNALES**

La Commune dispose d'une régie de recettes pour l'encaissement des locations des salles communales. Il convient de modifier l'acte institutif de cette régie pour :

- ajouter de nouveaux modes de paiements (carte bancaire et prélèvement) et prévoir l'ouverture d'un compte de dépôt de fonds auprès du Trésor Public
- ajouter des éléments et précisions (salle de l'Amicale Laïque, fuel, numéro de rue)

## **CONVENTION POUR TELETRANSMISSION D'ACTES EN SOUS-PREFECTURE**

Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre de la dématérialisation, la Commune dispose d'un service d'échange avec le contrôle de légalité pour l'envoi des délibérations, décisions du Maire, arrêtés (sauf autorisations d'urbanisme), contrats de travail et documents budgétaires. La collectivité souhaite étendre ce dispositif à tous les actes. Ainsi, il convient de signer une nouvelle convention. Le Conseil autorise M. le Maire à signer cette dernière.

## **PRESENTATION DU RAPPORT ANNUEL DU SERVICE DE L'EAU POTABLE – ANNEE 2020**

Monsieur Gilbert FOUGERE présente le rapport annuel 2020 sur le prix et la qualité du service public d'eau potable. Ce rapport, qui sera mis à disposition du public, fait état du fonctionnement du service ainsi que des indicateurs techniques et financiers.

## **COMPTE RENDU DIVERSES COMMISSIONS ET POINTS DIVERS**

### **Commission Economie**

La Boulangerie est actuellement fermée. Un compromis de vente est en cours.

Les commerçants se sont organisés pour effectuer un dépôt de pain et viennoiseries :

Lundi, Mardi, Jeudi et Vendredi = Pain à l'Épicerie

Mercredi = Pain et viennoiseries à la Boucherie

Samedi et Dimanche = Pain au Bistrot Verre Carotte

### **Commission CME (Conseil Municipal Enfants) :**

Une réunion sera organisée le 05/06/2021 pour repeindre le poulailler

Les enfants du CME prépare une présentation du Conseil Municipal Enfants et un descriptif du village afin de transmettre aux nouveaux enfants élus.

Ils seront également consultés pour le choix de la peinture du couloir de l'école

### **Commission Voirie :**

Trois permanences ont eu lieu pour présenter la réhabilitation des voiries (Rues de la Quintaine, St Roch, des Liseurs, Saint-Pierre (partie haute) et des Canuts).

Du fait des permanences, il y aura des modifications à apporter au projet :

- réaménagement des places Rue de la Quintaine

- plateau traversant supplémentaire Rue de la Quintaine / Rue Saint Roch

- changement de côté piétons dans la Rue Traversière

Un rendez-vous aura prochainement lieu avec le Cabinet Réalités pour réévaluer le projet suite aux divers changements.

### **Commission Communication :**

L'application Illiwap, compte à ce jour 114 abonnés.

### **Commission Sport :**

Les entraînements jeunes peuvent reprendre à l'intérieur du complexe sportif. En revanche, les vestiaires restent fermés. Le maintien des gestes barrières reste d'actualité.

Le Trail des pierres folles est prévu le 19 septembre 2021. 2 parcours sont au programme.

Le Tour de la Loire Féminin sera présent sur notre commune le 12/06/2021, arrivée vers 13h00, une collation sera offerte aux participantes.

### **Commission Culture :**

Inauguration de la Bibliothèque prévue en septembre 2021.

### **Commission Evènements :**

Commémoration du 08 mai 2021

Une nouvelle commande guirlandes de Noël est en préparation

### **Commission CCAS :**

Le repas du CCAS aura lieu le 06/11/2021. Les courriers aux plus de 70 ans seront transmis prochainement pour le choix du colis ou du repas.

La semaine bleue devrait se dérouler en octobre. Les dates ne sont pas encore connues.

### **Commission Fleurissement :**

La plantation des fleurs est en cours de réalisation par les agents techniques.

### **Divers :**

#### Travaux :

Les travaux de réfection du mur de gabions commenceront à partir du 27/05/2021.

Pour la première tranche des travaux, la Rue de la Font Barry sera fermée du 27/05/2021 au 04/06/2021. Pour la deuxième tranche des travaux, elle sera en circulation alternée.

#### Station d'épuration :

Des pièces défectueuses ont été changées pour améliorer la station d'épuration.

Il est nécessaire d'enlever à nouveau les boues.

#### Sentier Botanique et des Pierres Folles :

Une réfection et une sécurisation des chemins sont à prévoir.

#### Assainissement :

Le SPANC contrôle actuellement les assainissements non collectifs de l'ensemble la commune.

La séance est levée à 22h59